

8 mars 2019

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada et l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux accueillent favorablement la nouvelle orientation sur la protection des enfants autochtones

Ottawa, ON – La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) et l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) remercient l'Assemblée des Premières Nations (APN), Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et les organismes autochtones à travers le pays pour avoir fait progresser les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation dans le domaine de la protection de l'enfance. Une nouvelle loi fédérale pourrait confirmer le droit inhérent des peuples autochtones d'exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille, tout en établissant des critères qui garantiraient que les enfants des Premières nations, des Inuits et des Métis pris en charge conservent leurs liens avec leur famille, leur communauté, leur culture et leur langue.

Le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles inuits, métis et des Premières nations*, constitue un pas important vers l'acquittement des responsabilités du Canada en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment le droit de vivre en liberté, en paix et en sécurité comme peuples distincts et le droit de ne subir aucun acte de génocide ni aucun autre acte violent, notamment le déplacement forcé des enfants dans un autre groupe.

« Génération après génération, les enfants autochtones ont été séparés de leur famille, de leur culture et de leur communauté » déclare Jan Christianson-Wood, présidente de l'ACTS. « Les travailleurs sociaux reconnaissent le rôle de la profession dans ce préjudice et nous nous engageons à faire preuve d'humilité et à rendre des comptes afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de cette loi. »

Ensemble, la LBEC et l'ACTS accueillent favorablement cette nouvelle orientation en matière de protection de l'enfance autochtone, car elle reconnaît le droit des Autochtones à l'autodétermination en matière de protection de l'enfance, conformément au quatrième appel à l'action de la Commission vérité et réconciliation.

« Nous avons bon espoir, mais nous demeurons profondément préoccupés par le fait que sans un financement structurel prévisible et équitable pour les organisations des Premières nations, des Inuits et des Métis qui soutiennent les enfants et les familles autochtones, une autre génération d'enfants risque de perdre tout lien avec leur famille, leur communauté et leur nation », affirme Rachel Gouin, directrice générale de la Ligue

pour le bien-être de l'enfance. « Nous encourageons fortement l'inclusion d'un financement garanti avant les prochaines élections fédérales afin de jeter les bases du succès de cette mesure législative qui pourrait s'avérer cruciale. »

Au fur et à mesure que le processus législatif progressera, nous serons à l'écoute des gouvernements, des communautés, des organisations, des aînés et des jeunes leaders autochtones. La LBEC et l'ACTS accueillent favorablement l'occasion pour leurs membres de travailler au sein d'un système réformé de protection de l'enfance qui relève des Premières nations, des Inuits et des Métis. Nous nous engageons à travailler de façon créative, respectueuse et en collaboration avec les peuples autochtones pour veiller à ce que les enfants soient en sécurité et florissants.

« Il est temps que tous les Canadiens réfléchissent à ce qu'il faudra pour que les enfants autochtones vivent dans la dignité et le respect et au rôle que chacun d'entre nous peut jouer pour que cette génération ait les mêmes chances de s'épanouir que leurs pairs », conclut Mme Gouin.

À l'Assemblée des Premières Nations, à l'Inuit Tapiriit Kanatami, au Ralliement national des Métis et aux autres organismes autochtones, nous tenons à souligner le travail acharné que vous avez investi pour nous amener aussi loin. Tous les enfants du Canada bénéficieront de modèles de services de garde qui assurent aux jeunes un fort sentiment d'appartenance à la famille, à la communauté, à la culture et à la langue. Vous pouvez compter sur nous pour faire notre part.

Contact média :

Rachel Gouin, directrice générale, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada
Rachel@cwlc.ca
613-791-0361 (cell)

###

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada :

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada aspire à ce que tous les enfants s'épanouissent, sachent qu'ils sont aimés et aient un sentiment d'appartenance. Nous voulons voir plus d'enfants grandir avec leur famille, leur famille et leur communauté, et être liés à leur patrimoine culturel et à leur langue. Nous voulons aussi que les enfants qui sont pris en charge obtiennent de meilleurs résultats et fassent des transitions de vie réussies.

Nous sommes un organisme de bienfaisance national fondé en 1994, qui défend et fait la promotion de lois, de politiques, de recherches, de programmes et de services qui s'attaquent aux causes profondes de la précarité et du traumatisme. Nous réunissons des dirigeants, des organisations, des chercheurs, des gouvernements et des personnes ayant une expérience vécue pour apprendre et améliorer nos pratiques.

Nos organisations membres proviennent de toutes les provinces et de tous les territoires et comprennent des organismes de services, des organisations autochtones, des groupes communautaires, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations, des universités et des défenseurs des enfants.

L'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux :

Fondée en 1926, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) est la porte-parole des travailleuses et des travailleurs sociaux du Canada. Le conseil d'administration de l'ACTS est composé de membres de nos organismes partenaires provinciaux et territoriaux afin d'assurer une voix unifiée pour la profession canadienne du travail social. Le conseil d'administration travaille d'un point de vue national et, en fait, international au profit de la profession de travailleur social.

La mission de l'ACTS est de promouvoir la profession de travailleur social au Canada et de faire progresser la justice sociale. L'ACTS est active au sein de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS). L'expertise de l'ACTS en matière de politique sociale, son souci de justice sociale et son rôle continu dans la défense des droits sociaux sont reconnus et sollicités par la FITS.

L'ACTS a adopté une approche proactive à l'égard des enjeux qui ont un rapport avec la politique sociale/le travail social. Elle produit des renseignements en temps opportun qu'elle distribue à ses membres, et elle lance et parraine des projets spéciaux. Les représentants de l'ACTS font partie de coalitions et participent à une foule de comités nationaux affiliés sur une base continue. De plus, ils conseillent le gouvernement, d'autres groupes professionnels et non gouvernementaux et, bien sûr, le grand public.